



ÊTRE RECONNU-ES COMME  
LES PROS DE L'ÉCOLE.  
C'EST BEAUCOUP DEMANDER ?



[Site Internet](#)

## Lettre Internet du SNUipp-FSU 66 du Lundi 22 juin 2020

*Nous vous invitons à nous rejoindre dès maintenant pour l'année 2020-2021, pour être plus nombreuses et nombreux encore, et donc plus forts, afin de défendre l'école publique, les droits des personnels et les valeurs auxquelles est attaché le SNUipp-FSU.*



[Facebook](#)



*Le Conseil Syndical du SNUipp-FSU66 a décidé que les adhésions reçues en mai et juin 2020 correspondront à une adhésion pour l'année scolaire 2020-2021 ainsi qu'à une syndicalisation gratuite jusqu'au 31 août 2020.*



[@SNUIPP66](#)

[Adhésion 2020-2021](#)

## Mouvement 2020

### Recours

*De nombreux collègues ont entamé des démarches de recours suite aux résultats publiés lundi dernier. Ce recours est possible dans les 2 mois qui suivent la notification de l'affectation, mais il ne faut pas attendre !*

Recours possible :

- En cas de non-obtention de mutation ;
- En cas d'affectation en dehors de ses vœux ;
- En cas d'obtention d'un vœu autre que son premier vœu.

Dans les 2 premiers cas, vous pouvez vous faire accompagner par un délégué du personnel du SNUipp-FSU 66.

Le recours gracieux doit être transmis dans un délai de 2 mois à compter de la réception de la décision défavorable. Nous vous conseillons de le faire le plus tôt possible, dès la parution des résultats.

A compter de cette date ou de non-réponse dans les deux mois, un nouveau délai de deux mois s'ouvre pour porter un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

**Contactez-nous par mail pour obtenir notre modèle de recours.**

**Résultats : informer le SNUipp-FSU 66**

[Complétez le formulaire du SNUipp-FSU 66](#)

**L'administration a publié les résultats du mouvement individuellement.**

---

Comme vous l'avez remarqué, nous n'avons pas pu cette année travailler à la vérification du mouvement et publier notre pré-mouvement. La faute à la loi sur la Fonction Publique, qui prive les délégués du personnel des documents. Ainsi, le mouvement n'est plus vérifié par les délégués du personnel, ce qui ouvre la porte aux erreurs et à l'arbitraire.

Pourtant, il est impératif que nous connaissions l'ensemble des nominations du mouvement afin d'assurer notre rôle de défense des personnels.

C'est dans cet esprit que **nous mettons à votre disposition [un formulaire](#)**, qui vous permettra de nous indiquer votre nomination. Nous vous remercions pour votre démarche, qui permettra aux délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 de faire leur travail.

Nous invitons également les collègues qui prennent leur retraite, qui quittent le département, qui seront en congé long, ... de nous le signaler en complétant aussi le formulaire. Vous pouvez inscrire la raison (retraite, quitte le département, CLD, dispo, ...) dans l'école et le type de poste de la rubrique « poste obtenu au mouvement 2020 ».

### **Mouvement TRS et mouvement complémentaire**

- **Les collègues TRS** devraient recevoir aujourd'hui ou demain (lundi 22 ou mardi 23) les groupements de service pour leur circonscription.

N'hésitez pas à nous contacter pour tout renseignement.

- **Le mouvement complémentaire**, dit « foire aux postes » devrait avoir lieu **le jeudi 2 et vendredi 3 juin**. Les collègues concerné-es seront convoqués par l'administration pour une heure précise.

### **Mercredi 24 juin : s'opposer à la politique Blanquer et au projet de loi sur la direction d'école**

La proposition de loi Rilhac a été adoptée en commission le 17 juin, à l'issue de 6 heures de débat et la réécriture totale de 2 des 7 articles. Le texte, qui met du réglementaire dans du législatif, comporte bien des faiblesses et heurte de plein fouet des questions de société. La proposition de loi a (re) surgi en pleine concertation avec les syndicats et semble l'enterrer.

Elle rompt avec la gestion des écoles par le conseil d'école pour y faire entrer une autorité hiérarchique. Elle évacue la question de l'aide administrative aux directeurs, confiée à la bienveillance et aux moyens des communes.

Les organisations syndicales CGT Educ'Action 66, FNEC-FP-FO 66, FSU 66 et SUD Éducation 66 ont décidé d'organiser un **rassemblement devant la DSDEN ce mercredi à 14h30** et surtout **d'interpeller les médias** pour dénoncer la mise en place dans l'urgence de protocoles successifs, des pressions hiérarchiques inacceptables, le « prof bashing » intolérable alors que la profession a fait preuve d'une grande conscience professionnelle.

Elles affirmeront leur opposition à la volonté du Ministre de profiter de la crise sanitaire pour avancer dans ses objectifs de remise en cause de l'école publique et des statuts des personnels.

Le **projet de loi sur la direction d'école**, contenant certaines avancées, mais aussi la dangereuse création d'un emploi fonctionnel pour les directeurs et directrices, en est le parfait exemple.

**[Cliquez ici pour signer la pétition en ligne.](#)**

**[Lire le communiqué complet en cliquant ici.](#)**

---

---

## Reprise du 22 juin

**Ce qui change !** La nouvelle version du protocole sanitaire à appliquer dans les écoles ne comporte plus que 8 pages au lieu de 56. Même si les allègements sont importants, l'accueil de tous les élèves conduit à un nouveau casse-tête pour organiser sereinement leur accueil. Lire la suite [ICI](#)

**Du temps pour réussir la rentrée !** Alors que les équipes se préparent à accueillir de nouveau tous les élèves avec un protocole qui invente une nouvelle unité de mesure du "presqu'mètre", il est urgent, dès à présent, de se tourner vers la rentrée. Pour cela, il est nécessaire de donner la main et du temps aux équipes d'école afin qu'elles puissent organiser cette rentrée qui sera particulière à de nombreux points de vue. Lire la suite du communiqué du SNUipp-FSU [ICI](#)

## Refus de demande de Temps partiel : je fais un recours !

En cas d'acceptation par l'administration, les arrêtés sont envoyés dans les écoles. Les réponses négatives de l'administration pour les demandes de temps partiels ont été envoyées sur les boîtes professionnelles pour certain.es. Cependant, d'autres collègues n'ont pas reçu de nouvelles officielles à ce jour, parfois seulement à l'oral ! Si tel est votre cas, contactez le service du personnel ([ce.dsden66srhe@ac-montpellier.fr](mailto:ce.dsden66srhe@ac-montpellier.fr)) afin d'obtenir une réponse écrite, surtout en cas de refus !

**Si vous recevez une réponse négative, des recours sont possibles : saisine de la CAPD et recours administratif. Contactez-nous par mail pour obtenir notre modèle de recours.**

Le SNUipp-FSU 66 rappelle que chacune et chacun des personnels doit pouvoir choisir sa quotité de travail !

## Accès à la hors-classe et à la classe exceptionnelle

*Les deux CAPD pour entériner les passages à la hors classe et à la classe exceptionnelle sont prévues le jeudi 9 juillet.*

### La Hors Classe

Depuis la mise en place des accords PPCR, le SNUipp-FSU a porté avec force dans toutes les instances, la nécessité d'obtenir l'égalité entre le 1er et 2nd degré sur l'accès à la hors classe.

Un arrêté publié au JO du 10 janvier 2020 relève le taux d'accès des professeurs des écoles à la Hors Classe à 17% (au lieu de 15.10% en 2019). Ce taux, conformément aux accords PPCR, est désormais identique à celui du second degré.

De même, le SNUipp-FSU poursuivra ses interventions pour que la prise en compte des fins de carrière de PE soient établies dans l'accès à la hors classe comme c'est le cas pour les autres corps et que la situation des anciens instituteurs.trices soit réellement prise en compte !

Comme à leur habitude, les délégués du personnel du SNUipp-FSU 66 conseillent et accompagnent tous les collègues qui font appel à eux. Pour cela, *comme pour le mouvement, les promotions, les permutations nationales*, vous pouvez consulter notre site dédié :

[e-hors classe 66 !](#)

---

---

- Vous voulez connaître toutes les règles de la hors classe ? [Rendez-vous sur e-hors classe 66 !](#)

- Vous voulez calculer votre barème ? [Rendez-vous sur e-hors classe 66 !](#)

- Vous voulez compléter votre fiche de contrôle syndical ? [Rendez-vous sur e-hors classe 66 !](#)

### La Classe Exceptionnelle

Le ministère a fait le choix de créer un 3ème grade, la classe exceptionnelle, qui a vocation « à reconnaître les parcours exceptionnels » !

Le SNUipp-FSU a dénoncé le fait que l'aspect pyramidal des corps d'enseignants soit renforcé et a demandé que l'ensemble des PE puisse atteindre la classe exceptionnelle avant la retraite ce qui ne sera pas le cas.

Seule une minorité de collègues pourra y accéder.

Qui est promouvable ? Retrouvez toutes les explications sur les 2 viviers, le fonctionnement, ... [sur notre site Internet en cliquant ici.](#)

### Prélèvements sur salaire pour services non faits

De nombreux collègues ont adressé des recours administratifs au DASEN suite à des prélèvements trop importants de services non faits lors des mobilisations de cet hiver. Le SNUipp-FSU 66 les a ainsi accompagnés afin que ces décisions administratives soient réparées et que leurs jours de salaires prélevés à tort soient restitués.

Ainsi, notre administration a effectué les remboursements, confirmant que les collègues étaient bien à leur poste les jours en question. L'erreur étant humaine, l'histoire aurait pu s'arrêter là ! Dans le courrier du DASEN indiquant que ces sommes leur seraient versées, il est mentionné : *« A l'avenir je vous invite à suivre simplement les consignes de l'administration, ce qui aurait évité en l'espèce ce travail supplémentaire » !*

Bilan : je n'ai pas fait d'erreur, l'administration me le confirme, me rembourse ce qu'elle me doit mais je me fais « gronder » quand même ! Mais où est l'école de la Confiance et de la bienveillance ?

---

### **Se (re)syndiquer au SNUipp-FSU !**

Le SNUipp-FSU 66, c'est une équipe de 7 militants, collègues enseignants dans le département, déchargés d'une partie de leur temps de travail, qui se mettent au service des autres. Cet engagement, ils l'ont sur le temps de classe mais aussi et très largement en dehors pour accompagner des collègues convoqués par l'administration, répondre aux multiples mails, participer à des réunions, ... La force du SNUipp-FSU 66, c'est de pouvoir compter sur ses militants et aussi sur les 25 membres du conseil syndical pour élaborer les actions et les différents positionnements du syndicat sur tous les sujets d'actualité.

---

Rappel : 66% de la cotisation est déductible des impôts sous forme de crédit d'impôt.

---

---

**Je me syndique [ICI](#)**

---

*Mail : [snu66@snuipp.fr](mailto:snu66@snuipp.fr) SNUipp-FSU 66 : <http://66.snuipp.fr/>  
SNUipp-FSU National : <http://www.snuipp.fr>  
compte twitter : @snuipp66 Facebook  
TEL : 04.68.50.78.44*

*Se rassembler pour mieux agir : [et si vous vous syndiquez ?](#)  
5 élu(e)s sur 7 à la CAPD*